

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL348

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 8

I. A l'alinéa 16, substituer aux mots : "n'est pas irrecevable ou", les mots : "est recevable ou n'est pas".

II. En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel témoignant d'une vision plus positive de la réglementation proposée.